

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe CGT-FO

L'avis qui nous est soumis trouve son origine dans les pétitions en ligne. Si le CESE est légitime dans la veille qu'il a organisée sur la toile, il conviendra d'être vigilant sur les initiateurs de ces dernières.

Le calendrier dans lequel s'est inséré le travail de la commission temporaire était non seulement contraint, mais en « concurrence » avec celui de l'exécutif.

Le groupe tient à féliciter les rapporteurs et la présidente de cette commission temporaire pour le travail effectué dans les conditions que l'on connaît

Pour autant, cet avis évite l'écueil des doublons qui pouvait être redouté.

Le groupe FO souhaite qu'une fois voté, cet avis ne vienne pas uniquement grossir le volume des rapports, études et autres colloques qui existent déjà sur le sujet.

Sur le fond, notre groupe regrette que l'état des lieux ne mentionne pas la responsabilité de l'État dans la désertification.

Comment rendre attractif un territoire où les gouvernements depuis plus de 10 ans ont pris des décisions qui éloignent de plus en plus les services publics des citoyens ?

Parmi les préconisations qui nous paraissent les plus pertinentes, citons deux exemples.

L'amélioration des conditions d'exercice en travail collectif, par exemple dans les maisons de santé pluriprofessionnelles ou les centres de santé, doit continuer à être encouragée, en y associant bien sûr les professionnels eux-mêmes dès le projet de création.

Décider de soumettre à évaluation les aides financières à l'exercice dans les zones sous-denses relève non seulement du bon sens mais aussi de la bonne utilisation des fonds publics.

Quelques préconisations appellent de notre part des nuances.

Le cumul emploi retraite répond à la législation, même si nous pouvons entendre la demande, il ne nous semble pas opportun d'ouvrir la voie aux dérogations qui ne manqueraient pas de s'ouvrir pour toutes les professions en tension. Par ailleurs, nous nous étonnons qu'aucun lien ne soit fait entre ce choix de rappeler les médecins à la retraite et le maintien du numerus clausus actuel, fermant ainsi les portes à des milliers de jeunes qui souhaitent devenir médecins.

Si la coordination est à renforcer entre médecine scolaire et médecine du travail, encore aurait-il fallu que ces deux spécialités ne soient pas devenues les parents pauvres de la prévention.

Sur ce sujet, la préconisation de la mobilisation des jeunes en service civique ne nous paraît pas une réponse adaptée. La prévention doit être vue comme une action de long terme.

La « libération » de temps médical en mettant à disposition des agents de la fonction publique n'est pas une bonne réponse, qui plus est, dans le même temps où il est annoncé des suppressions massives de postes, nous ne voyons pas la cohérence avec l'ajout de cette nouvelle mission.

Enfin, si la télémédecine peut être un élément de réponse, elle pourrait se heurter, au-delà des modes de prises en charge par l'assurance maladie, à la désertification tout court de pans entiers du territoire.

Malgré ces réserves, le groupe FO a voté l'avis